



Rapport annuel 2014





Sommaire

Introduction

Chapitre 1 : Lettre du président

Chapitre 2 : Chiffres clés

2 1 Informations financières sélectionnées

2 2 Données de marché

Chapitre 3 : Présentation des activités

3 1 Histoire et évolution de la société

3 2 Faits marquants de l'exercice

3 3 Faits marquants postérieurs à la date de clôture de l'exercice

3 4 Revue par secteur d'activité

3 5 Immobilisations corporelles et investissements

3 5 1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

3 5 2 Principaux investissements en cours

3 6 Innovation, Recherche et Développement, Brevets et Licences

3 7 Organigramme du groupe

3 7 1 Place de la société dans le groupe

3 7 2 Filiales de la société

3 8 Schéma d'organisation

3 9 Prévision et estimation des bénéfices

Chapitre 4 : Facteurs de risque

4 1 Présentation des facteurs de risque

4 1 1 Risques juridiques et réglementaires

4 1 2 Risques technologiques

4 1 3 Risque opérationnel

4 1 4 Risques environnementaux

4 1 5 Risques financiers

4 1 5 1 Risque de taux

4 1 5 2 Risque de change

4 1 5 3 Risque de liquidité

4 1 5 4 Risque de prix des matières premières

4 1 6 Autres risques

4 2 Politique de gestion des risques et assurances

Chapitre 5 : Gouvernement d'Entreprise

5 1 Composition du conseil d'administration (ou conseil de surveillance)

5 1 1 Mandats et fonctions des administrateurs

5 1 2 Indépendance des administrateurs

5 1 3	Renouvellement de mandats d'administrateur et nomination de nouveaux administrateurs	
5 2	Fonctionnement du conseil d'administration (ou conseil de surveillance)	
5 2 1	Conseil d'administration (ou conseil de surveillance)	
5 2 2	Comités du conseil d'administration	
5 3	Direction générale	
5 4	Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes D'administration et de direction à la date de clôture de l'exercice	
5 5	Opérations sur titres des dirigeants et administrateurs	
5 6	Rémunération des organes d'administration et de direction	
5 6 1	Rémunération des organes de direction	
5 6 2	Rémunération des membres du conseil d'administration (ou du conseil de surveillance)	
5 7	Commissaires aux comptes	
5 7 1	Mandats des commissaires aux comptes	
5 7 2	Honoraires des commissaires aux comptes	
	Chapitre 6 : Données sociales et environnementales	
6 1	Données sociales	
6 1 1	Effectif	
6 1 2	Absentéisme	
	Chapitre 7 : Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise	
7 1	Etats financiers	
7 2	Affectation des résultats	
7 3	Evolution de la structure financière	
7 3 1	Fonds de roulement	
7 3 2	Besoin en fonds de roulement	
7 3 3	Trésorerie nette	
7 4	Indicateurs d'activité et ratios de gestion	
7 5	Rapports des commissaires aux comptes	
	Chapitre 8 : Renseignements généraux sur la société et son capital	
8 1	Identité de la société	
8 2	Renseignements sur le capital de la société	
8 2 1	Dispositions générales	
8 2 2	Evolution du capital sur cinq ans	
8 2 3	Autorisations financières en vigueur consenties au conseil d'administration	
8 3	Répartition du capital et des droits de vote	
8 4	Pactes d'actionnaires	
8 5	Marché de l'action	
8 5 1	Evolution du cours	
8 5 2	Présence dans les indices	
8 5 3	Capitalisation boursière	

8 5 4 Politique de distribution des dividendes

8 5 5 Rachat d'actions

8 5 6 Notation de la société

Chapitre 9 : Assemblée Générale

9 1 Disposition générales

9 2 Présentation des résolutions

9 3 Projet de résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 15/05/2014

9 4 Projet de résolutions à l'assemblée générale extraordinaire du 15/05/2014

Chapitre 1 : Lettre du président

J'ai le plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour présenter mon second rapport en qualité de président du Conseil d'EUROCYCLÉS depuis son introduction réussie en Bourse

Notre société a continué à relever les challenges et défis l'année dernière

Comme vous le savez, l'économie européenne est resté encore au ralenti et beaucoup de secteurs et encore plus celui des loisirs ont été revu à la baisse

Malgré cet environnement difficile, nous avons produit des résultats solides et avons réussi à dépasser nos objectifs pendant l'exercice 2014

Les résultats d' Eurocycles' sont en nette progression Ils démontrent à nouveau la solidité et la pertinence du modèle industriel du Groupe

Cette performance est le résultat de nos solides relations avec nos clients, de notre dynamisme commercial et de la diversification de nos produits

Cette diversification a joué un rôle important dans notre succès

Au cours de la dernière année, nous avons continué de nous dédier à nos grandes priorités à savoir

- prendre de l'expansion sur les pays phares et autres pays (Angleterre, Espagne, usa/France)
- faire croître les gammes à rendement ou à ratio prix/bénéfice élevés (modèles 27 5/28/29)
- intégration industrielle avec la réception des machines de fabrication de selles et les premiers tests
- assurer de solides résultats financiers

Dans quelques instants, nous vous présenterons les résultats de notre entreprise, je me contenterai donc de mentionner que nous avons à nouveau dégagé des résultats positifs en 2014, avec un bénéfice net en hausse d'environ 54 pour cent à plus de 10,400 millions de dinars par rapport à 2013 et une hausse de 72 pour cent par rapport au Business Plan de 2014

L'amélioration du résultat est due essentiellement à

- une négociation des prix d'achat de matière première et de transport
- le développement des vélos à plus forte valeur ajoutée
- et à titre exceptionnelle, la plus-value de cession d'un actif à hauteur de 1,632 millions de dinars

Au niveau du chiffre d'affaires, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 64,139 millions de dinars soit une augmentation de 27 5% par rapport à 2013et une hausse de 5,4 % par rapport au Business Plan de 2013

Et en tant qu'actionnaires, vous serez heureux d'apprendre qu'à ce jour le volume de commande ferme est de 58 000 millions de dinars de ce qui nous porte à être optimiste pour l'année 2015

Je vous remercie de votre attention

Monsieur Habib ESSAYAH,
Président du conseil

Chapitre 2 : Chiffres clés

2.1 Informations financières sélectionnées (en milliers de dinars)

Désignations	2012	2013	2014
Revenus	48 672,861	50 421,708	64 131,849

Désignations	2012	2013	2014
Résultat d'exploitation	3 813,668	4 788,171	6 623,624

Désignations	2012	2013	2014
Résultat net	5 557,738	6 737,456	10 399,379

Désignations	2012	2013	2014
Résultat net par action	1,029	1,248	1,926

Désignations	2012	2013	2014
Dividende par action	0,548	0,750	1,0148

Désignations	2012	2013	2014
Marge brute d'autofinancement	6351,367	7272,718	9 337,091

Désignations	2012	2013	2014
Capitalisation boursière		50 706 000	89 046 000

Désignations	2012	2013	2014
Endettement financier	3 461.461	-1 377.042	-9 862.949

Désignations	2012	2013	2014
Actifs courants	18 682,739	24 906,468	33 468,699

Désignations	2012	2013	2014
Actifs non courants	4 992,082	4 529,347	5 271,945

Désignations	2012	2013	2014
Capitaux propres	11 696,770	15 470,226	21 819,606

2.2 Données de marché

Cours de l'action **16.49 dinars** au 31/12/2014



Chapitre 3 : Présentation des activités

3.1 Histoire et évolution de la société

La société EUROCYCLES est une entreprise de montage et d'assemblage de vélos implantée à la zone industrielle de KalâaKébira dans le gouvernorat de Sousse.

EUROCYCLES a été créée en 1993 par Mr. Patrice Garandeau sous forme d'une société à responsabilité limitée.

En 1997, la société EUROCYCLES s'est transformée en une société anonyme avec la participation des capitaux tunisiens et étrangers (français, italiens et américains) et un capital de 1.800.000 dinars.

La société opère sur les marchés internationaux et principalement sur le marché européen avec pour principaux clients : le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et la Belgique.

3.2 Faits marquants de l'exercice

Evènements majeurs de l'exercice écoulé:

- le démarrage de la commercialisation (ou de la production) d'un nouveau produit : vélos 28 et 29, city bike and racing bike

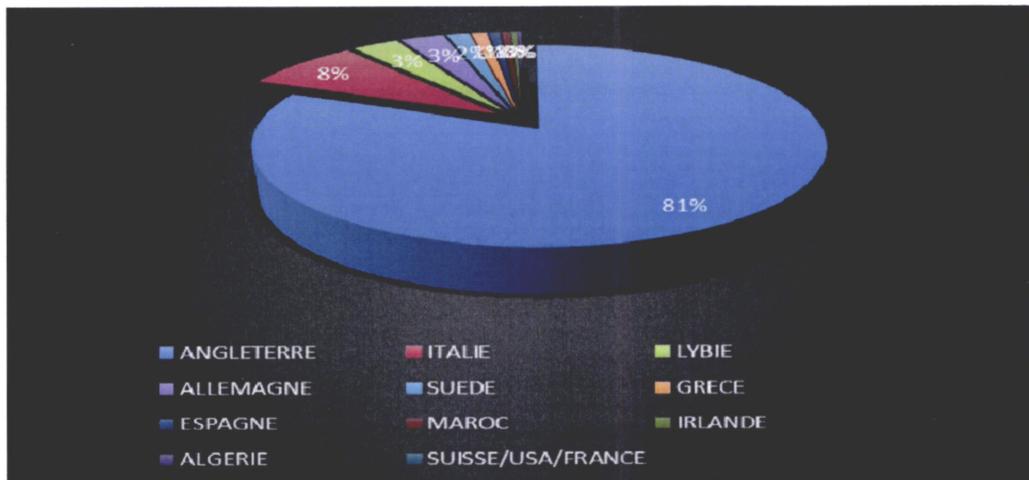
3.3 Faits marquants postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

- préparation d'une extension de 1500m2 pour accueillir la nouvelle structure de fabrication de selle
- mise en place des équipements de selle et premier test.
- construction d'une nouvelle usine de stockage et de fabrication de cadres dans le lot n°25 acquis en 2012

3.4 Revue par secteur d'activité

Répartition par pays

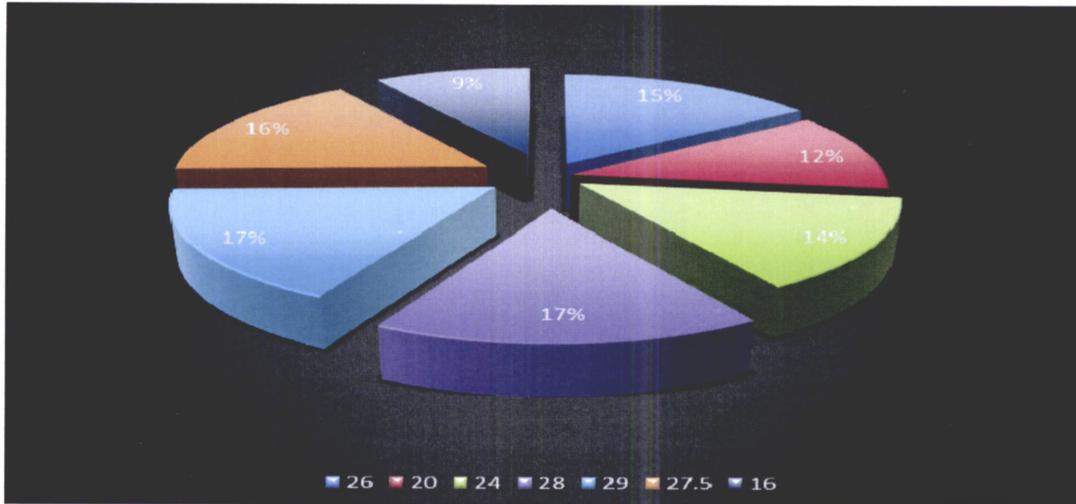
	TOTAL	TOTAL
ANGLETERRE	365739	81.30%
ITALIE	35781	7.95%
LYBIE	14100	3.13%
ALLEMAGNE	13196	2.93%
SUEDE	7030	1.56%
GRECE	4659	1.04%
ESPAGNE	3500	0.78%
MAROC	2937	0.65%
IRLANDE	1717	0.38%
ALGERIE	1179	0.26%
SUISSE/USA/FRANCE	14	0.00%
TOTAL	449 812	100%



Répartition par taille de vélos

TOTAL	%

26	157801	35.25%
20	135146	27.14%
24	90417	21.01%
28	54204	12.64%
29	5605	1.76%
27.5	2555	0.96%
16	4084	0.62%
TOTAL	449 812	100%



Comparatif ventes en volume 2014/2013

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
2014	23751	26176	46462	44260	51167	60055	34479	47706	46727	27000	34305	7724	449812
2013	15177	28300	36605	40484	37067	30972	35826	31983	53689	47707	19431	4300	381540
ecart	8574	-2124	9857	3776	14100	29083	-1347	15723	-6962	-20707	14874	3424	68272
%	56.49%	-7.51%	26.93%	9.33%	38.04%	93.90%	-3.76%	49.16%	-12.97%	-43.40%	76.55%	79.63%	17.89%



Top Ten EU Bike Suppliers 2014 vs. 2013 (in units)			
Country	2014 Jan-Oct	2013 Jan-Oct (rank in 2013)	+/- 2014 vs. 2013
1. Taiwan	1.558.735	1.625.415 (1.)	-4,10%
2. Cambodia	1.020.671	1.211.654 (2.)	-15,76%
3. Philippines	702.618	645.992 (3.)	+8,76%
4. Bangladesh	526.090	435.530 (5.)	+20,79%
5. Thailand	519.433	503.303 (4.)	+3,20%
6. China	376.488	374.047 (6.)	0,65%
7. Sri Lanka	334.610	341.269 (7.)	+1,95%
8. Tunisia	329.727	266.722 (8.)	+24,08%
9. Turkey	255.311	210.542 (10.)	+21,26%
10. Pakistan	180.991	1 ()	-
TOTAL units*	6.390.958	6.301.551	+1,42%

Source: Eurostat (* including other countries)

Position concurrentielle : **5.15%** du marché Européen.

3.5 Immobilisations corporelles et investissements

3.5.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

INVESTISSEMENTS REALISES 2012-2013-2014

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS		
	2012	2013	2014
<i>Logiciel</i>	4 718.350	2 260.000	0.000
<i>Terrain</i>	480 671.000	0.000	0.000
<i>Construction</i>	16 000.000	0.000	0.000
<i>Outillage Industriel</i>	12 893.797	4 499.281	31 340.967
<i>Matériel Industriel</i>	155 418.603	0.000	259 507.887
<i>Equipement de Bureau</i>	9 391.126	6 711.441	3 835.400
<i>Matériel Informatique</i>	18 712.100	8 838.034	9 993.000
<i>Matériel de Transport</i>	58 544.756	0.000	327.436.000
<i>I.A.A</i>	179 145.588	6 572.534	0.000
<i>Constructions en cours</i>	138 859.340	24 653.400	1 484 264.075
<i>Outillage Industriel en cours</i>	0.000	4 189.697	3 932.624
TOTAL GENERAL	1 074 354.660	57 724.387	2 120 309.953

3.5.2 Principaux investissements en cours

Dans le cadre de notre stratégie d'intégration industrielle et opérationnelle, nous avons prévu la création d'une unité de fabrication de selles.

Ce projet est en phase finale de concrétisation .les équipements ont été achetés et reçus. les techniciens arriveront fin avril pour la mise en route et les test grandeur nature.

Nousavons également entamé la construction d'un nouveau bâtiment de stockage et de renforcement de production des cadres afin de continuer le processus d 'amélioration et d 'intégration nécessaire à notre bon fonctionnement. Il devrait être opérationnelle fin aout 2015

3.6 Innovation, Recherche et Développement, Brevets et Licences

Dans le cadre de notre stratégie d'accroître les gammes à rendement ou à ratio élevé, nous avons continué à étudier le projet de fabrication de vélos électriques, un marché en forte croissance –à deux chiffres- qui nous permettrait de compléter notre gamme et ainsi le proposer à nos clients désireux d'attaquer ce marché avec la souplesse et l'expérience acquise pour les autres gammes ;

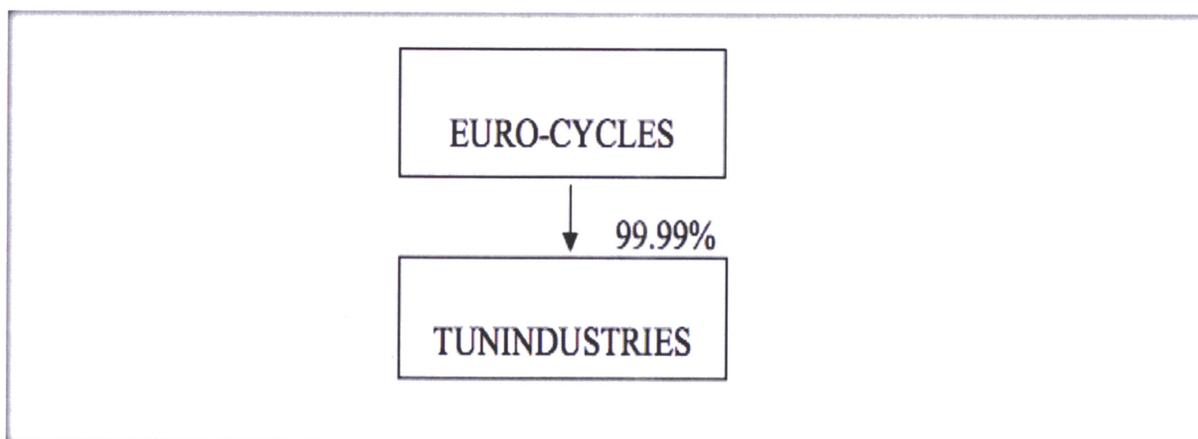
Cette opportunité nécessite un travail minutieux afin de proposer un vélo de milieu de gamme, travail de recherche et de technicité combiné à des tests en interne afin de préserver notre savoir et garantir son succès et son exclusivité.

3.7 Organigramme du groupe

3.7.1 Place de la société dans le groupe

EUROCYCLES est la société mère par excellence.

3.7.2 Filiales de la société

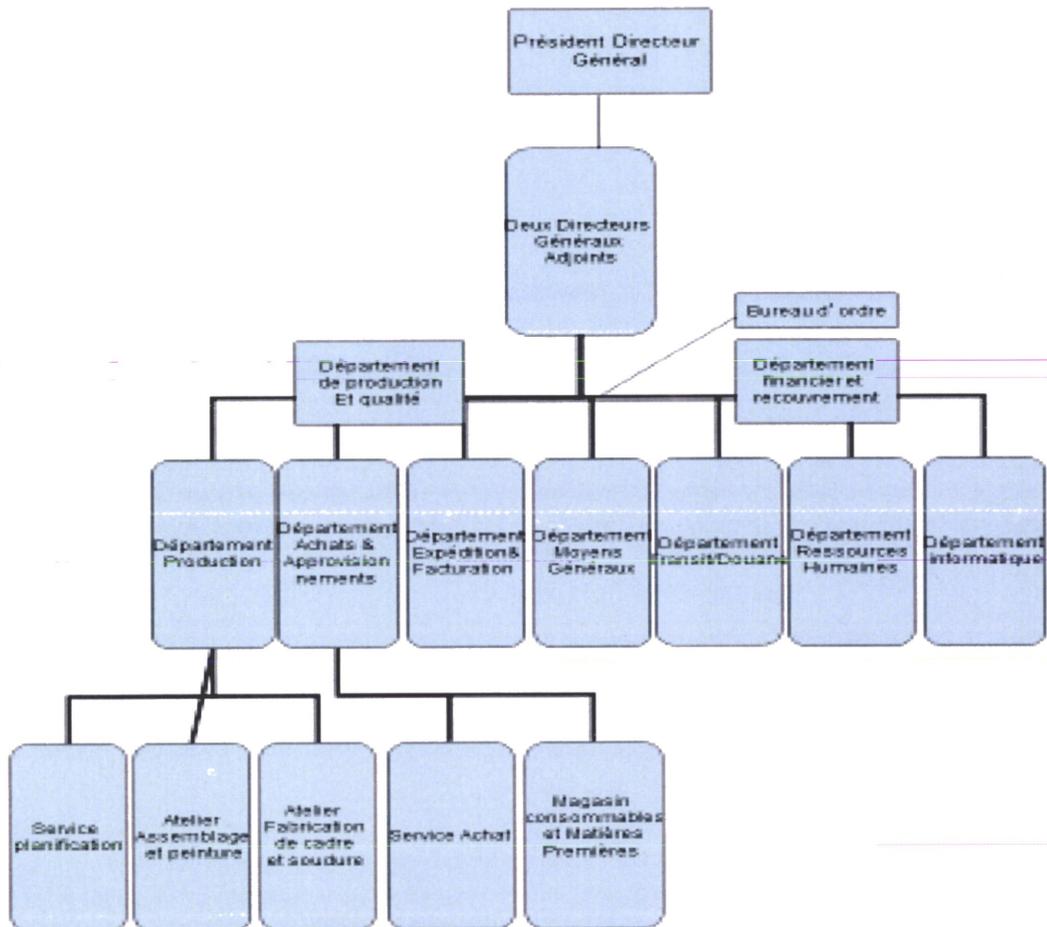


Le groupe Euro cycles est composé de deux entités :

-**Société Euro cycles**: qui a pour activité la production et la vente de vélos tout terrain à l'export. Elle se charge donc de l'achat de pièces et de leur assemblage.

-**Société Tunindustries**: Filiale d'EUROCYCLES, elle a pour principale activité la fabrication de jantes et de cadres destinées à la production de vélos.

3.8 Schéma d'organisation



3.9 Prévision et estimation des bénéfices selon business plan

RUBRIQUE	2014R	%	2014P	%	2015P	2016P
<i>Produits d'exploitation</i>	64 131 849		60 844 261		67 268 258	72 572 303
<i>Coûts des marchandises vendues</i>	- 48 072 644	74.96%	- 48 160 637	79.15%	-53 257 262	-57 450 618
<i>Charges de personnel</i>	- 2 736 703	-4.22%	- 2 000 408	-3.46%	-2 100 428	-2 205 449
<i>Autres charges d'exploitation</i>	- 6 128 714	10.49%	- 5 435 918	-9.40%	-5 712 787	-6 001 337
EBITDA	7 193 788	11.22%	5 247 298	7.99%	6 197 781	6 914 899
<i>Amortissements Corporelles</i>	- 562 593	-0.87%	- 519 733	-0.99%	-473 620	-428 628
<i>Amortissements Incorporelles</i>	- 7 571	-0.01%		0.00%	0	0
EBIT	6 623 624	10.33%	4 727 565	7.00%	5 724 161	6 486 271
<i>Charges financières nettes</i>	-3 421 075	-2.44%	- 257 875	-0.43%	-264 815	-255 888
<i>Produits placements-Financiers</i>	6 273 469	9.78%	1 998 000	3.63%	1 998 000	1 998 000
<i>Autres gains ordinaires</i>	1 633 135	2.55%		0.00%	0	0
<i>Autres pertes ordinaires</i>	- 23 216	-0.04%		0.00%	0	0
RESULTAT avant impôt	11 085 937	17.29%	6 467 690	10.19%	7 457 346	8 228 383
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	686 559	1.07%	- 446 969	0.00%	-545 935	-623 038
RESULTAT Net de l'exercice	10 399 379	16.22%	6 020 721	10.19%	6 911 411	7 605 345

Chapitre 4 : Facteurs de risque

4.1 Présentation des facteurs de risque

4.1.1 Risques juridiques et réglementaires

Dans le cadre des conventions bilatérales, et plus exactement Europe-Tunisie, EUROCYCLES bénéficie d'exonération de droits de douanes pour l'ensemble de ses clients européens.

Ces droits sont assujettis au respect des règles d'Origine qui sont contrôlés par la commission européenne.

il est à noter qu'EUROCYCLES a fait l'objet d'un examen approfondi par les commissaires européens qui ont passé une semaine au sein de l'entreprise.

Cet audit a fait l'objet d'une gratification positive au mois de mars 2013 qui accorde sans restrictions et sans délai l'exportation des produits fabriqués vers l'ensemble des pays européens sans droit de douanes.

4.1.2 Risques technologiques

EUROCYCLES achète l'ensemble de ces pièces aux normes européennes et par conséquent toutes certifiées.

Les certificats de conformité sont joints à chaque référencement de pièces nouvelles et des échantillons sont validés avec les clients/ et le service technique & qualité d'EUROCYCLES.

Les clients procèdent directement aux tests des vélos complets.

Jusqu'à aujourd'hui, tous nos vélos sont passés avec succès.

4.1.3 Risque opérationnel

EUROCYCLES a mis en place un système informatique basé sur un back up hebdomadaire qui récupère l'ensemble des informations et les stocks sur serveur isolé.

De plus, il est enregistré l'ensemble des données sur un disque dur séparé.

Ce second travail se fait par la direction financière.

Ces données sont sécurisées.

4. 1.4 Risques environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le groupe EUROCYCLES est exposé à plusieurs risques liés à l'environnement :

- La hausse du coût des matières premières ;
- La variation des prix des composantes et des pièces nécessaires à la production des vélos et achetées auprès des fournisseurs étrangers. Bien que cette variation soit impactée directement sur les prix de vente aux clients, nous n'écartons tout de même pas le risque à long terme que la société puisse se retrouver avec des prix non compétitifs.

4. 1.5 Risques financiers

4.1.5.1 Risque de change

Les ventes et achats se faisant en devises, il n'y a pas de risque de change actuellement.

4.1.5.2 Risque de liquidité

EUROCYCLES ne présente aucun risque de liquidités.

4.1.5.3 Risque technologique

Les risques liés à la qualité des produits, vu l'importance accrue accordée aux normes sécuritaires, nécessitent la priorité à la qualité avec une vigilance accrue sur la fiabilité des composantes de sécurité.

4.2 Politique de gestion des risques et assurances

La politique de gestion des risques adoptée par la société pour se prémunir des risques est souscrite dans le cadre des couvertures d'assurance. Elle couvre l'ensemble des biens matériels et des pertes d'exploitation susceptible d'arriver suite à des événements exogènes, incendie, vols, catastrophe naturelle.

La société est également dotée d'un système performant d'intrusion par camera avec enregistrement ainsi qu'un système d'incendie par RIA, connecté sur bache à eau en cas de problème avec la SONEDE.

La société est également dotée d'un gardiennage. Il est assuré par des salariés de la société, avec renforcement nocturne.

Une patrouille de la garde nationale est affectée sur la zone et passe deux fois durant la nuit.

La société est également dotée d'un système de backup informatique automatique, planifié quotidiennement.

Chapitre 5 : Gouvernement d'Entreprise

5.1 Composition du conseil d'administration (ou du conseil de surveillance)

5.1.1 Mandats et fonctions des administrateurs

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Fonction	Adresse
Mr EESEYAH HABIB	<i>Lui-même</i>	<i>Président</i>	<i>2013-2015</i>	<i>PDG</i>	<i>Sousse</i>
Mr REKIK MOHAMED	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2013-2015</i>	<i>Néant</i>	<i>Sousse</i>
Mr MOURAD GHAZI	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2014-2016</i>	<i>DGA</i>	<i>Sousse</i>
Société MG INVEST	<i>Mr GARANDEAU</i>	<i>Membre</i>	<i>2013-2015</i>	<i>Néant</i>	<i>France</i>
Mr MICHELE BERAUDO	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2013-2015</i>	<i>Néant</i>	<i>Italie</i>
Société BENTEC	<i>Mr CHEN WEI</i>	<i>Membre</i>	<i>2014-2016</i>	<i>Néant</i>	<i>Taiwan</i>
Mr ABDELAZIZ BEN YOUSSEF	<i>Lui-même</i>	<i>Membre</i>	<i>2014-2016</i>	<i>Néant</i>	<i>Tunis</i>

5.1.2 Indépendance des administrateurs

Néant.

5.1.3 Renouvellement de mandats d'administrateur et nomination de nouveaux administrateurs

Néant.

5.2 Fonctionnement du conseil d'administration (ou du conseil de surveillance)

5.2.1 Conseil d'administration (ou conseil de surveillance)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui a la qualité de Président Directeur Général. Il doit être une personne physique et actionnaire de la société et ce, à peine de nullité de sa nomination.

Le Président propose l'ordre du jour du Conseil d'Administration, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par ce Conseil. Il préside les réunions des Assemblées Générales et le Conseil doit lui déléguer à cet effet tous pouvoirs nécessaires.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Président Directeur Général. Celui-ci est nommé pour une durée qui ne saurait excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le Conseil d'Administration peut révoquer son Président à tout moment.

Le Président doit dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le Conseil d'Administration de sa désignation au poste de gérant, administrateur, président directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société. Le Conseil d'Administration doit en informer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de Président. Cette délégation est donnée pour une durée limitée à trois mois renouvelable une seule fois, en cas d'empêchement temporaire, et vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président en cas de décès.

Le Conseil désigne aussi un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des Administrateurs.

ARTICLE 21 – REUNION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou du vice-président, ou encore de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

L'ordre du jour est arrêté par le Président ou par les Administrateurs qui effectuent la convocation.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre Administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'Administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions prévues à la convocation. Le pouvoir doit être donné par écrit et chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul Administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

ARTICLE 22 – PROCES VERBAUX

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le Président de la séance.

Les copies ou extraits des procès verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil, ou l'Administrateur en remplissant provisoirement les fonctions soit encore par deux Administrateurs.

ARTICLE 23 : POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration doit agir au bénéfice exclusif des actionnaires de la société et présenter les garanties suffisantes, en ce qui concerne l'organisation, les moyens techniques et financiers, la compétence et l'honorabilité des dirigeants de la société et du personnel placé sous leur autorité. Il doit prendre toutes les dispositions de nature à assurer la sécurité de la réalisation des opérations.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social. Toutefois, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait ou ne pouvait ignorer que l'acte dépassait cet objet.

Il a notamment les pouvoirs suivants lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il arrête la politique générale de la société et en assure le suivi d'exécution.
- Il arrête les bilans et les comptes de gestion et de résultats.
- Il arrête les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et suit leur exécution.
- Il arrête les contrats-programmes de la société et suit leur exécution.
- Il propose l'organisation des services de la société.
- Il propose les fixations des dividendes à répartir ainsi que les prélèvements à opérer, pour la création et l'entretien de tous fonds.
- Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, statue sur toutes propositions à faire à cette Assemblée et arrête son ordre du jour.
- Il crée des sièges administratifs, agences, bureaux et succursales partout où il le juge utile en Tunisie, il les déplace et les supprime.
- Il nomme et révoque le Président Directeur Général, et le ou les Directeurs Généraux Adjoints.
- Il décide et résilie toutes acquisitions, toutes ventes et tous échanges de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Il autorise l'achat et la vente de tout immeuble ou droit réel dans la limite de l'objet social.

Le Conseil d'Administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par les lois et règlements en vigueur ou par les présents Statuts aux Assemblées Générales des actionnaires.

ARTICLE 24 : DIRECTION DE LA SOCIETE

Le Président Directeur Général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que les présents Statuts ou les lois et règlements en vigueur attribuent expressément aux Assemblées Générales, ainsi que des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au Conseil d'Administration, le Président

Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et ce, dans les limites de l'objet social.

Il a notamment les pouvoirs suivants lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme et révoque tous les agents et salariés de la société, fixe leurs traitements, salaires et gratifications, ainsi que les autres conditions de leur admission, il organise toutes caisses de sécurité et de prévoyance pour le personnel.
- Il fixe les dépenses générales d'administration, effectue les approvisionnements de toutes sortes.
- Il approuve dans le cadre de la réglementation en vigueur, les marchés passés par la société ainsi que leur règlement définitif.
- Il approuve les conventions d'arbitrage, les clauses arbitrales et les transactions réglant les différends conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- Il touche au nom et pour le compte de la société les sommes dues à la société et autorise le paiement de celles qu'elle doit.
- Il détermine le placement des sommes disponibles et règle l'emploi des fonds de réserves.
- Il contracte et résilie toutes polices ou contrats d'assurance concernant les risques de toutes natures.
- Il souscrit, endosse, accepte et acquitte au nom et pour le compte de la société tous les effets de commerce.
- Il passe et autorise tous traités, marchés et généralement tous actes rentrant dans l'objet de la société, il peut notamment conclure avec toute personne physique ou morale tous contrats de commission, d'agence ou de représentation avec exclusivité ou non.
- Il demande et accepte toutes concessions, fait toutes soumissions, prend part à toutes adjudications, fournit tous cautionnements.
- Il autorise toutes acquisitions, tous retraits, transferts, aliénations de rentes, valeurs, créances, et autres droits mobiliers quelconques.
- Il consent ou accepte, cède et résilie tous baux de location avec ou sans promesse de vente.
- Il se fait ouvrir en toutes banques tous comptes courants et crée tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes.
- Il exerce toute action judiciaire, tant en demandant qu'en défendant.
- Il représente la société dans toutes opérations de faillite et liquidation, adhère à tous règlements amiables et à tous concordats.
- Sans préjudice aux prérogatives du Conseil d'Administration, il signe tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes délégations, antériorités subrogations, avec ou sans garanties et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements avant ou après paiement.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration peut désigner un ou plusieurs Directeurs Généraux Adjointes pour assister le Président Directeur Général. Le Conseil d'Administration détermine leur rémunération.

Le ou les Directeurs Généraux Adjointes sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration.

Sous réserve des stipulations des présents Statuts, le Conseil d'Administration peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, dans des

conditions qu'il fixe avec ou sans faculté de substitution et faire procéder à toutes études et enquêtes. Il détermine, dans ce cas, les rémunérations tant fixes que proportionnelles.

ARTICLE 25 : DELEGATION DE POUVOIRS

Le Président Directeur Général peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité en ce qui concerne notamment les engagements de dépenses, la passation des marchés et la conclusion de commandes, la gestion et la discipline du personnel.

Assiduité aux séances du conseil et des comités courant l'exercice écoulé

Les membres du conseil d'administration ont toujours été présents aux séances.

5.2.2 Comité du conseil d'Administration

Conformément aux directives du CMF, le conseil d'administration a créé un comité d'audit qui a été mis en place cette année.

Il est composé de :

Monsieur Mohamed REKIK : Président

Monsieur Patrice GARANDEAU : Membre

Monsieur Michele BERAUDO : Membre

Au cours de l'année 2014, Le Comité d'Audit s'est réuni pour la première fois.

En 2014, les travaux du Comité ont porté en particulier sur les points suivants :

- La situation financière du Groupe.
- L'examen des comptes consolidés annuels et semestriels.
- La revue de la préparation de la clôture des comptes.
- La revue des indicateurs financiers.
- La revue des projets de communiqué de presse.
- La présentation du projet de distribution de dividende soumis au vote des actionnaires.

5.3 Direction Générale

	Fonctions	Date d'entrée	Adresse
Esseyah Habib	Président Directeur Général	en fonction mai-97	Sousse
Garandean Patrice	Directeur Général Adjoint	mai-97	France
Ghazi Mourad	Directeur Général Adjoint	oct.-05	Sousse

5.4 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2014

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre actions</i>	<i>% Capital</i>	<i>Nombre droit de vote</i>	<i>% droit de vote</i>
Mr EESEYAH HABIB	1 766 691	32.72%	1 766 691	32.72%
Mr REKIK MOHAMED	576 988	10.69%	576 988	10.69%
Mr MOURAD GHAZI	494 812	9.16%	494 812	9.16%
Société MG INVEST	386 703	7.16%	386 703	7.16%
Mr MICHELE BERAUDO	386 703	7.16%	386 703	7.16%
Société BENTEC	315 014	5.83%	315 014	5.83%
Mr ABDELAZIZ BEN YOUSSEF	33 085	0.62%	33 085	0.62%

5.5 Rémunération des organes d'administration et de direction

5.5.1 Rémunération des organes de direction

(en dinars)	Rémunération net d'impôts (N)	Rémunération net d'impôts (N-1)	Rémunération net d'impôts (N-2)
ESSEYAH HABIB (1)*			
Rémunération fixe	36 000,000	36 000,000	36 000,000
Rémunération variable			
Avantages en nature*	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
	Cotisation sociale	Cotisation sociale	Cotisation sociale
PATRICE GARANDEAU (2)*			
Rémunération fixe	36 000,000	36 000,000	36 000,000
Rémunération variable			
Avantages en nature*			
MOURAD GHAZI (3)*			
Rémunération fixe	60 000,000	60 000,000	60 000,000
Rémunération variable **	5% resultat net d'impôts	5% resultat net d'impôts	5% resultat net d'impôts
Avantages en nature*	vehicule de fonction	vehicule de fonction	vehicule de fonction
	cotisation sociale	cotisation sociale	cotisation sociale
	billet avion pour la famille à hauteur de 2500 dinars par an	billet avion pour la famille à hauteur de 2500 dinars par an	billet avion pour la famille à hauteur de 2500 dinars par an
	loyer à hauteur de 650 dinars par mois	loyer à hauteur de 650 dinars par mois	loyer à hauteur de 650 dinars par mois

5.5.2 Rémunération des membres du conseil d'administration (ou du conseil de surveillance)

L'assemblée Générale Ordinaire du 15 Mai 2014 a validé l'octroi et la distribution de jetons de présence aux administrateurs à hauteur de 2500 dinars net d'impôts.

5.6 Conventions, engagements et autres opérations réglementés

Néant

5.7 Commissaires aux comptes

5.8.1 Mandats des commissaires aux comptes

Noms et adresses du cabinet des commissaires aux comptes :

Cabinet « Société CAM & Associés »

Représenté par son Gérant, Monsieur Adel MADHI

5, rue de Mauritanie 1002 Tunis-belvédère.

Date de début de son premier mandat : 2010

Date de début et d'expiration de son mandat actuel :

Début : 2013

Expiration : 2015

Chapitre 6 : Données sociales et environnementales

6.1 Données sociales

6.1.1 Effectif

L'activité d'EUROCYCLES classée dans la branche « mécanique et électrique » est régie par la convention collective nationale applicable au secteur de la mécanique générale. L'essentiel de la politique salariale est donc dicté par les dispositions de la dite convention collective. La politique salariale adoptée au moment du recrutement, en matière de rémunération de personnel d'exécution est basée sur le salaire minimum garanti. D'une façon générale, les niveaux de rémunération sont négociés contractuellement entre les salariés et la société pour le personnel de maîtrise et les cadres.

L'effectif actuel d'EUROCYCLES est de 316 employés qui se répartissent entre les classes socio professionnelles comme suit :

<i>Désignations</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
<i>Cadres</i>	<i>16</i>	<i>17</i>	<i>18</i>
<i>Maîtrise</i>	<i>31</i>	<i>32</i>	<i>32</i>
<i>Exécution</i>	<i>267</i>	<i>267</i>	<i>232</i>
<i>Total</i>	<i>314</i>	<i>316</i>	<i>282</i>

27% de l'effectif total à une expérience qui varie de dix à quinze ans dans l'entreprise.

Cette ancienneté du personnel permanent tant au niveau administratif qu'au niveau de la production dote la société d'une expérience appréciable qui constitue un facteur favorable au développement et à la pérennité de cette dernière.

6.1.2 Rémunération, intéressement, participation et prévoyance

La politique salariale est établie sur la base des conventions signées réglementaires. 12

A cela s'ajoute, la politique de promotion interne afin d'encourager les efforts réalisés, le sens des responsabilités et l'esprit d'équipe. 13

6.1.3 Absentéisme

Nombre des journées d'absence des salariés

<i>Motif</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>%</i>
<i>Maladies (tous motifs)</i>	<i>1 263</i>	<i>1 217</i>	<i>989</i>	<i>0.92%</i>
<i>Accidents de travail</i>	<i>120</i>	<i>110</i>	<i>247</i>	<i>0.23%</i>
<i>Maternité</i>	<i>360</i>	<i>420</i>	<i>600</i>	<i>0.56%</i>
<i>Evènements familiaux</i>	<i>60</i>	<i>42</i>	<i>52</i>	<i>0.05%</i>
<i>Total</i>	<i>1 803</i>	<i>1 789</i>	<i>1 888</i>	<i>100%</i>
<i>Nombre de jours annuels</i>	<i>108 000</i>	<i>108 000</i>	<i>108 000</i>	
<i>%</i>	<i>1.67%</i>	<i>1.66%</i>	<i>1.75%</i>	

Chapitre 7 : Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise

7.1.Etats financiers

		<i>BILAN</i>		
		<i>(Exprimé en Dinars)</i>	<i>Au 31 Décembre 2014</i>	
		<i>Notes</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
<i>Actifs Immobilisés</i>				
	<i>Immobilisations Incorporelles</i>	2	38 966.350	38 966.350
	<i>Moins Amortissements</i>		-37099.170	-29 527.810
	<i>Valeur Comptable Nette</i>		1867.180	9 438.539
	<i>Immobilisations Corporelles</i>	2	8 314 786.418	7 220 388.550
	<i>Moins Amortissements</i>		-3 204 608.298	-2 800 379.800
	<i>Valeur Comptable Nette</i>		5 110 178.120	4 420 008.747
	<i>Immobilisations Financières</i>	3	159 900.000	99 900.000
	<i>Moins Provisions</i>		-	-
	Total des actifs immobilisés		5 271 945.300	4 529 347.290
	<i>Autres actifs non courants</i>		-	-
	Total des actifs non courants		5 271 945.300	4 529 347.290
	ACTIFS COURANTS	4		
	<i>Stocks</i>	4.1	11 987 751.483	8 045 071.920
	<i>Moins Provisions</i>		-	-
	<i>Valeur Comptable Nette</i>		11 987 751.483	8 045 071.920
	<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	4.2	3 051 036.710	6 078 165.200
	<i>Moins Provisions</i>		-104 866.000	-104 866.000
	<i>Valeur Comptable Nette</i>		2 946 170.706	5 973 299.196
	<i>Autres actifs courants</i>	4.3	2 055 883.776	543 845.700
	<i>Placements & autres actifs financiers</i>		10 032 000.000	8 905.930
	<i>Liquidités & Equivalents de liquidités</i>	4.4	6 449 209.086	10 344 250.930
	Total des actifs courants		33 471 015.051	24906 467.748
	TOTAL DES ACTIFS		38 742 960.351	29 435 815.034

BILAN

(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	<i>Notes</i>	2014	2013
<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
	5		
<i>Capital social</i>		5 400 000.000	5 400 000.000
<i>Réserves</i>		540 000.000	540 000.000
<i>Résultats reportés</i>		5 480 226.677	2 792 770.437
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		11 420 226.677	8 732 770.437
 <i>Résultat de l'exercice</i>		 10 399 378.856	 6 737 456.240
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		21 819 605.533	15 470 226.677
 <u>PASSIFS</u>			
<i>Passifs non courants</i>			
<i>Emprunts</i>	6	446 629.538	692 182.252
<i>Autres passifs financiers</i>		-	-
<i>Provisions</i>		-	-
<i>Total des passifs non courants</i>		446 629.538	692 182.252
<i>Passifs courants</i>			
	7		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	7.1	6 552 758.333	3 580 458.598
<i>Autres passifs courants</i>	7.2	3 752 336.503	1 417 919.831
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	7.3	6 171 630.444	8 275 027.676
<i>Total des passifs courants</i>		16 476 725.280	13 273 406.105
 <u>TOTAL DES PASSIFS</u>		 16 923 354.818	 13 965 588.357
 <u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		 38 742 960.351	 29 435 815.034

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	<i>Notes</i>	2014	2013
Produits d'exploitation	8.1		
Revenus		64 131 848.807	50 357 838.423
Autres produits d'exploitation		0.000	63 869.800
Production immobilisée		-	-
Total des produits d'exploitation		64 131 848.807	50 421 708.223
Charges d'exploitation	8.2		
Variation des stocks des produits finis et des encours		214 400.000	3 178.000
Achats de marchandises consommées		-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-48 287 043.602	-38 247 715.841
Charges de personnel		-2 736 702.831	-2 481 774.705
Dotations aux amorts. et aux provisions		-570 164.482	-535 262.471
Autres charges d'exploitation		-6 128 714.237	-4 371 962.544
Total des charges d'exploitation		-57 508 225.152	-45 633 537.561
Résultat d'exploitation	8.3	6 623 623.655	4 788 170.662
Charges financières nettes		-3 421 075.448	-1 229 223.432
Produits Financiers		3 686 384.717	1 296 505.007
Produits des placements		2 587 084.767	2 011 842.426
Autres gains ordinaires		1 633 135.352	146 253.543
Autres pertes ordinaires		-23 215.567	-276 091.966
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 085 937.476	6 737 456.240
Impôt sur les bénéfices		-676 558.620	
Résultat des activités ordinaires après impôt		10 399 378.856	6 737 456.240
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice	8.4	10 399 378.856	6 737 456.240
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultats après modifications comptables		10 399 378.856	6 737 456.240

Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en dinars)	Notes	Au 31 Décembre	
		2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	9.1		
Résultat net		10 399 378.856	6 737 456.240
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		570 164.482	535 262.471
* Variation des :			
- stocks		-3 942 679.560	308 111.404
- créances		3 027 128.490	-636 879.492
- autres actifs		-1 512 038.072	-484 733.200
+ fournisseurs et autres dettes		3 897 411,559	2 568 383.751
* Plus ou moins values de cession		-1 632 452,543	-64 000.000
* Modification comptable			-37 188.287
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		10 806 913,212	8 926 412.887
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	9.2		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1 824 473,792	-61 339.696
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 500 000,000	90 000.000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-60 000.000	-
Encaissements provenant des associés		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement		-384 473,792	28 660.304
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9.3		
Placements		10 032 000.000	8 905.929
Dividendes et autres distributions		-4 050 000,000	-2 964 000.000
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		-242 132.680	-183 600.662
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		-14 324132680	-3 138 694.733
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			-
VARIATION DE TRESORERIE		-3 901 693 260	5 816 378.458
Trésorerie au début de l'exercice		10 344 151158	4 527 772700
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 442 457 898	10 344 151158

NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE, FISCAL ET DEFINITION DE LA MISSION

A – SYSTEME COMPTABLE ET ASPECT FISCAL

1.1. PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de la société « EURO-CYCLES » sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie, le schéma des Soldes Intermédiaires de Gestion et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 reprennent à titre comparatif les données comptables relatives à l'exercice 2013.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité est tenue sur ordinateur.

Le logiciel de comptabilité permet d'établir périodiquement, les journaux auxiliaires, le grand-livre des comptes, les balances auxiliaires et la balance générale.

Le regroupement de tous les comptes permet d'établir les états financiers de la société " EURO-CYCLES ".

La société " EURO-CYCLES " utilise les normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par la dite société.

A la date de notre intervention, les livres légaux étaient en cours de mise à jour

Par ailleurs, le logiciel informatique a été déposé au Bureau de Contrôle des Impôts (Obligation légale prévue par l'article 62 du code de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés).

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisiens.

1.4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition hors TVA et amorties selon le mode linéaire et sur la base des taux indiqués à la Note 2.3 du présent rapport.

1.5. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERES

Les soldes des créances et des dettes de la société « EURO-CYCLES » arrêtés au 31 Décembre 2013, libellés en devise sont convertis pour leur contre valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois de décembre 2013, soit 1 € = 2,2669 TND et 1 \$ = 1,6461 TND.

1.6. REGIME FISCAL

Le régime fiscal de la société, "EURO-CYCLES" société totalement exportatrice, est fixé par la loi 93/120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements qui limite l'exonération totale des bénéfices tirés de l'exportation à une période de 10 ans.

Le prolongement de la durée de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation a été prévu par les lois de finances suivantes :

- La loi n° 2007-70 du 27 Décembre 2007, portant loi de finances pour la gestion de 2008 a prévu le prolongement de la durée de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2010.
- L'article 24 de la loi de finances pour la gestion 2011 a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2011.
- L'article 11 de la loi de finances complémentaire n° 56 de 25 juin 2012 a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2012.
- L'article 20 de la loi de finances 2013 n° 27 de 29 Décembre 2012 a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2013.

Toutefois, la société " EURO-CYCLES " est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- ❖ Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
- ❖ Taxe unique de compensation sur les transports routiers,
- ❖ Taxe d'entretien et d'assainissement,
- ❖ Droits et taxes perçus au titre des prestations directes

(Téléphone, taxes portuaires, etc.),

Contributions et cotisations au régime de sécurité sociale sauf pour le personnel étranger ayant opté pour son régime légal d'origine.

B – DEFINITION ET ETENDUE DE LA MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

La mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles du Code des Sociétés Commerciales.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la société « EURO-CYCLES » arrêtés au 31 Décembre 2014. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

Les normes de révision de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondages, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la Direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, notre mission comporte des diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société, l'un ou l'autre des organes de gestion ou avec une société ayant avec la vôtre un ou plusieurs actionnaires communs ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

de l'équité entre les Actionnaires,

d'une protection convenable des actifs de la société,

de la régularité des transactions.

En outre, l'objectif recherché à travers les travaux d'audit est de s'assurer que le contrôle interne fonctionne correctement et que le système d'information est adéquat et fonctionne de manière efficace permettant d'identifier, de classer, d'enregistrer et de communiquer les données conformément aux règles du système comptable tunisien et aux obligations légales.

Nos investigations nous ont permis de conclure que le système de contrôle interne et le système d'information sont satisfaisants, de part l'organisation interne de la société avec ses différentes compétences hiérarchiques et ses organes de contrôle.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2014 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice

(Exprimé en dinars tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2014
	V. brute	Acquisitions	Cessions	V. brute	C. Amort.	Dotation	Cessions	C. Amort.	
	au			au	au			au	
	31/12/2013	2014	2014	31/12/2014	31/12/2013	2014	2014	31/12/2014	
- Logiciels	38 966.350	-	-	38 966.350	29 527.811	7 571.359	-	37 099.170	1 867.180
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	38 966.350	-	-	38 966.350	29 527.811	7 571.359	-	37 099.170	1 867.180
- Terrain	1 434 316.400	-	-498 030.000	936 286.400	-	-	-	-	936 286.400
- Constructions	2 150 576.991	-	-527 882.082	1 622 694.909	604 375.687	107 528.850	-158 364.625	553 539.912	1 069 154.997
- Matériel industriel	2 453 619.645	259 507.887	-	2 713 127.532	1 417 153.165	277 272.277	-	1 694 425.442	1 018 702.090
- Outillage industriel	120 598.038	31 340.967	-	151 939.005	62 490.474	14 534.015	-	77 024.489	74 914.516
- Matériel de transport	414 082.301	327 436.000	-	741 518.301	256 622.046	116 589.205	-	373 211.251	368 307.050
- Installations générales, A. & A. divers	407 718.485	-	-	407 718.485	286 790.602	25 146.239	-	311 936.841	95 781.644
- Mobilier et matériel de bureau	67 553.380	3 835.400	-	71 388.780	49 579.344	5 799.722	-	55 379.066	16 009.714
- Matériel informatique	143 080.210	9 993.000	-	153 073.210	123 368.482	15 722.815	-	139 091.297	13 981.913
- Constructions en cours	24 653.40	1 484 264.075	-	1 508 917.475	-	-	-	-	1 508 917.475
- Outillage industriel en cours	4 189.70	3 932.624	-	8 122.321	-	-	-	-	8 122.321
TOTAL IMMO. CORPORELLES	7 220 388.547	2 120 309.953	-1 025 912.082	8 314 786.418	2 800 379.800	562 593.123	-158 364.625	3 204 608.298	5 110 178.120
TOTAL GENERAL	7 259 354.897	2 120 309.953	-1 025 912.082	8 353 752.768	2 829 907.611	570 164.482	-158 364.625	3 241 707.468	5 112 045.300

résumés dans le tableau suivant :

2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Les immobilisations acquises en 2014, pour un total de 2 120 310 D s'analysent comme suit :

MATERIEL INDUSTRIEL

259 507

* Machine de montage	24 859
* Accessoires	6 687
* Machines de Selles	59 222
* Accessoires	24 833
* Accessoires générateur pistolet	15 224
* Accessoires	47 784
* Accessoires Grenailleuses	80 898

OUTILLAGES INDUSTRIELS 31 341

* 3 Agraffatrices	1 994
* 2 Agraffeuses	3 562
* Visseuses	6 467
* Balance 3kg	3 026
* 2 Torches	10 094
* Pied à coulisse	491
* Accessoires Visseuses	5 707

MATERIEL DE TRANSPORT 327 436

* 2 Plateaux	62 436
* Mercedes	265 000

EQUIPEMENT DE BUREAU 3 835

* Mobilier de bureau	3 835
----------------------	-------

MATERIEL INFORMATIQUE 9 993

* 5 Onduleurs	575
* Imprimante HP	269
* 2 PC HP 3500I5	2 400
* Imprimante Samsung	229
* PC HP SPECTRE	2 990
* PC HP ALL INE	2 290
* PC HP 400G2MT	1 240

CONSTRUCTION EN COURS 1 484 264**OUTILLAGES INDUS. EN COURS 3 933**

2.2. CESSION DE L'EXERCICE

La cession au 31 Décembre 2014 s'élevant à 1.025.912 D et concerne le compte « Terrain » et « Construction » dont le détail est le suivant :

(Montants en dinars)

Désignations	Valeur d'origine	Cumul amort. à la date de cession	VCN à la date de cession	Prix de cession	Produit net et ou perte sur cession
<u>Terrain + Construction</u> Terrain lot N°16, objet du titre foncier N°40017, d'une superficie totale de 10 096 m ² , suivant contrat de cession du 24 Décembre 2014, enregistré à la recette des Finances de KELAA KEBIRA le 6 Janvier 2015. Ce lot contient un bâtiment couvert d'une superficie de 3 071 m ²	1 025 912	158 365	867 547	2 500 000	1 632 453
Total	1 025 912	158 365	867 547	2 500 000	1 632 453

Le produit net sur cession a été valablement constaté en comptabilité (Cf. Note 8.3 du rapport général).

Le produit net sur cession du terrain et bâtiment a été valablement constaté en comptabilité (Cf. Note 8.3 du rapport général).

2.3. AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Les dotations aux comptes d'amortissement de l'exercice 2014 ont été calculées sur la base des taux suivants :

TAUX

Logiciel	33.33%
Construction	5%
Matériel et Outillages Industriels	15%
Agencement, Aménagements et Installations	10%
Mobilier et Matériel de Bureau	20%
Matériel Informatique	33.33%

Ces taux sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

Sur ces bases, la dotation de l'exercice 2014 s'est élevée à 570 164 D contre 535 262 D l'exercice précédent enregistrant ainsi une augmentation de 34 902 D.

2.4. REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS

La régularisation des amortissements de l'exercice 2013 s'élevant à 37.188 D concerne la reprise sur amortissements du compte « Matériel industriel ».

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant 159.900 D au 31 Décembre 2014 se détaille comme suit :

- Participation	99.900 D
- Emprunt national	<u>60.000 D</u>
	<u>159.900 D</u>

3.1. PARTICIPATION

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « TUNINDUSTRIES », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice.

Cette participation correspond à 999 parts sociales de 100 D chacune, soit 99,9% du capital de la société « TUNINDUSTRIES ».

Les dividendes encaissés par la société « EURO-CYCLES » au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 2.497.500 D, (Cf. Note 8.3 du rapport général).

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31 Décembre 2014, un solde de 33.471.015 D, s'analysant ainsi :

- Stocks	11.987.751 D
- Clients et comptes rattachés	2.946.171 D
- Autres actifs courants	2.055.884 D
- Placements	10.032.000 D
- Liquidités et équivalents de liquidités	6.449.209 D

4.1. STOCKS

Les valeurs en stocks s'élèvent à la clôture de l'exercice 2014 à 11.987.751 D et se ventilent comme suit :

- Stock matières premières	10.781.472 D
- Stock décors	435.569 D
- Stock emballages	507.810 D
- Stock produits finis	262.900 D

§ Inventaire physique

Nous avons assisté aux opérations de prise d'inventaire physique et nous nous sommes assuré que les quantités reprises sur le bilan du 31 Décembre 2014 sont conformes à celles figurant sur les états d'inventaire de fin d'année.

§ Valorisation des stocks

Les matières premières, le stock décors et les emballages ont été valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés au coût de production.

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est passée de 5.973.299 D à la clôture de l'exercice 2013 à 2 946 171 D au 31 Décembre 2014, réalisant ainsi une diminution de 3 027 128 D (soit 50.67 %) par rapport à l'exercice précédent. Le détail s'analyse comme suit :

- Clients ordinaires	2.946.171 D
- Client douteux ou litigieux « PODILATOUPOLI »	<u>104.866 D</u>
	<u>3.051.037 D</u>
- Provision pour dépréciation du client douteux « PODILATOUPOLI »	<u>-104.866 D</u>
	<u>2.946.171 D</u>

§ Clients ordinaires

Le solde du compte " Clients " au 31 Décembre 2014 représente 4.60 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2014 contre 11.86 % à la clôture de l'exercice précédent, soit un crédit clients d'environ 17 jours en 2014 et 43 jours au 31 Décembre 2013.

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons procédé à la circularisations de certains Clients.

A la date de rédaction du présent rapport, les réponses reçues ont été confrontées ou réconciliées avec les soldes comptables.

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisant 2.055.884 D au 31 Décembre 2014, s'analysent ainsi :

- Débiteurs divers	1.200.233 D
- Avances fournisseurs	674.181 D
- Prêts aux personnels	60.055 D
- Etat – Impôts et taxes	96.342 D
	<u>2.055.884 D</u>

4.4. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2014 à 6 449 209 D se répartit comme suit :

- Banques	6.346.371 D
- Caisse	713 D
- Régies d'avances et accreditifs	102.125 D
	<u>6.449.209 D</u>

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2014 un solde de 21 819.606 D s'analysant comme suit :

DESIGNATIONS	(Montants en Dinars)		
	Solde au 31/12/2013	Variations 2014	Solde au 31/12/2014
- Capital social	5 400 000	-	5 400 000
- Réserves	540 000	-	540 000
- Résultats reportés	2 792 770	2 687 457	5 480 227
- Résultat de l'exercice	6 737 456	3 661 923	10 399 379
TOTAL	15 470 226	6 349 380	21 819 606

5.1. CAPITAL SOCIAL

* Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLION QUATRE CENT MILLE (5.400.000) DINARS divisé en CINQ MILLION QUATRE CENT MILLE (5.400.000) actions de (1) DINAR chacune et réparti entre les actionnaires, à la date du 31 Mars 2015, de la manière suivante :

1- Mr Habib ESSAYAH	32.720	1 766 691	1 766 691
2- Mr Mohamed REKIK	10.680	576 952	576 952
3- Mr Mourad GHAZI	9.160	494 812	494 812
4- Societe "MG INVEST" SARL	7.170	387 106	387 106
5- Mr Michele BERAUDO	7.160	386 703	386 703
6- Societe "BENTEC International "	5.830	315 014	315 014
7- Mr Patrice GARANDEAU	4	216 000	216 000
12- Public	23.270	1 256 722	1 256 722
TOTAL	100	5 400 000	5 400 000

5.2. RESULTATS RÉPORTES

Suivant PV de L'AGO du 15 Mai 2014, enregistré à la Recette de finances de Kalaa Kébira 17 Juin 2014, la société « EURO-CYCLES » a procédé à la distribution des dividendes à ses actionnaires et ce, proportionnellement à leur participation dans le capital. Le détail se présente ainsi :

- Bénéfice de l'exercice 2013	6.737.456 D
- Résultats Reportés	<u>2.792.770 D</u>
Sous total	<u>9.530.226 D</u>
- Dividendes à distribuer	<u>-4.050.000 D</u>
Reliquat à reporter	<u>5.480.226 D</u>

NOTE 6 - EMPRUNTS

Les emprunts contractés par la société totalisant 446 630 D au 31 Décembre 2014, se détaillent comme suit :

(Montants en dinars tunisiens)

Crédit AMEN BANK					
- AMEN BANK 600.000 D	179 393	-	-	-133 145	46 248
- AMEN BANK 650.000 D	503 623	-	-	-103 241	400 382
Crédit STB					
- STB 110.000 D	9 166	-	-	-9 166	0
Total Crédit Bancaire	692 182	-	-	-245 552	446 630

(Cf. Note 7.3 du rapport général)

NOTE 7 - PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 16 476 725 D et se détaillent comme suit :

- Fournisseurs et comptes rattachés	6.552.758 D
- Autres passifs courants	3.752.336 D
- Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>6.171.630 D</u>
	<u>16.476.725 D</u>

7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les sommes dues aux fournisseurs totalisant 6 552 758 D à la clôture de l'exercice 2014 se présentent comme suit :

- Fournisseurs d'exploitation	5 727 526 D
- Fournisseurs, effets à payer 334.665 D	
- Fournisseurs d'immobilisations	80.298 D
- Fournisseurs factures non parvenues	410.269 D
	<u>6.552.758 D</u>

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 3 752 336 D au 31 Décembre 2014, reprend les postes suivants :

- Créiteurs divers	788.765 D
- Charges à payer	890.355 D
- Personnel, rémunérations dues	91.948 D
- CNSS	82.071 D
- Etat, Impôts et taxes	780.447 D
- Etat retenue à la source	92.248 D
- Avances / clients	1.038.574 D
- Compte d'attente	80.179 D
	<u>3.752.336 D</u>

7.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalisant 6 171 630 D au 31 Décembre 2014 s'analyse comme suit :

- Emprunts liés au cycle d'exploitation (Financement import)	5.897.885 D
▣ STB	5.095.187 D
▣ AMEN BANK	153.245 D
▣ UIB	649.453 D
- Echéances à moins d'un an	254.720 D
- Intérêts courus	12.274 D
▣ STB	11.339 D
▣ AMEN BANK	41 D
▣ UIB	894 D
- AMEN BANQUE	6.751 D
	<u>6.171.630 D</u>

⌘ Emprunts à moins d'un an

Les emprunts à court terme totalisant 254 719 D à la date de clôture de l'exercice 2014, s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au	Mouvements 2013		Solde au
	31/12/2013	Remboursements	Reclassements	31/12/2014
Crédit AMEN BANK				
- AMEN BANK 600.000 D	125 117	-125 117	133 145	133 145
- AMEN BANK 650.000 D	98 682	-98 682	103 241	103 241
Crédit STB				
- STB 98 682	27 500	-18 333	9 166	18 333
Total Crédit Bancaire	251 299	-242 132	245 552	254 719

NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat des exercices 2014 et 2013 se présente comme suit :

Désignation	(Montants exprimés en dinars)					
	2014		2013		Variation 2014- 2013	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
<u>Produits d'exploitation</u>	64 131 849	100	50 421 708	100.13	13 710 141	27.19
Revenus	64 131 849	100	50 357 838	100	13 774 011	27.35
Autres produits d'exploitation			63 870	0.13	-63 870	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
<u>Charges d'exploitation</u>	-57 508 225	89.67	-45 633 538	90.62	-11 874 687	26.02
Variation des stocks des P.F. et des encours	214 400	0.33	3 178	0.01	211 222	6.65
Achat d'approvisionnements consommés	-48 287 043	75.29	-38 247 716	75.95	-10 039 327	27.03
Charges de personnel	-2 736 703	4.27	-2 481 775	4.93	-254 928	10.27
Dotation aux amort. et aux provisions	-570 164	0.89	-535 262	1.06	-34 902	6.52
Autres charges d'exploitation	-6 128 714	9.56	-4 371 963	8.68	-1 756 751	40.18
<u>Résultat d'exploitation</u>	6 623 624	10.33	4 788 171	9.51	1 835 453	38.33
Charges financières	-205 956	0.32	-160 101	0.75	-45 855	28.64
Pertes de change	-3 215 120	5.01	-1 069 122	2.12	-2 145 998	200
Produits financiers	214	0	3 198	0.01	-2 984	-93.31
Produits de placements	2 587 085	4.03	2 011 842	3.99	575 243	28.59
Gains de change	3 686 171	5.75	1 293 307	2.56	2 392 864	185
Autres gains ordinaires	1 633 135	2.55	146 254	0.29	1 486 881	1.02
Autres pertes ordinaires	-23 216	0.03	-276 092	0.55	252 876	-91.59
<u>Résultat des activités ord. avant impôt</u>	11 085 937	17.29	6 737 456	13.38	4 348 481	64.54
Impôt sur les sociétés	-686 559	1.07	-	-	-	-
<u>Résultat des activités ord. après impôt</u>	10 399 379	16.22	6 737 456	13.38	3 661 923	54.35
Eléments extraordinaires		-		-		-
<u>Résultat net de l'exercice</u>	10 399 379	16.22	6 737 456	13.38	3 661 923	54.35
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>	10 399 379	16.22	6 737 456	13.38	3 661 923	54.35

8.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est passé de 50.357.838 D à la clôture de l'exercice 2013 à 64.131.849 D au 31 Décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 13.710.141 D (soit : 27.35 %).

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 11.874.687 D (Soit 26.02 %) représentant ainsi (89.67 %) par rapport au chiffre d'affaires en 2014 contre (90.62 %) en 2013. Le détail des charges d'exploitation de l'exercice 2014, se présente ainsi :

<u>8.2.1. Variation des stocks des produits finis</u>	<u>-214.400 D</u>
<u>8.2.2. Achats d'approvisionnements consommés</u>	<u>48.287.044 D</u>
▣ Achats de matières premières	44.960.982 D
▣ Achats d'emballages	4.010.662 D
▣ Achats de décors	635.569 D
▣ Transports	2.672.053 D
▣ Variation des stocks de matières premières	-2.918.953 D
▣ Variation des stocks d'emballages	-797.377 D
▣ Variation des stocks de décors	-11.949 D
▣ Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	-263.943 D
<u>8.2.3. Charges de personnel</u>	<u>2.736.703 D</u>
▣ Charges de personnel	2.094.566 D
▣ Charges sociales légales	276.258 D
▣ Primes	238.643 D
▣ Assurances	45.467 D
▣ Autres charges sociales	72.169 D
▣ Autres charges de personnel	9.600 D
<u>8.2.4. Dotations aux amortissements & aux provisions</u>	<u>570.164 D</u>
▣ Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	562.593 D
▣ Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	7.571 D
<u>8.2.5. Autres charges d'exploitation</u>	<u>6.128.714 D</u>

8.3. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est passé de 4.788.171 D à la clôture de l'exercice précédent à 6.623.624 D au 31 Décembre 2014 enregistrant ainsi une variation positive de 1.835.453 D, soit 38.33%.

Les éléments hors exploitation présentent à la date de clôture de l'exercice 2014 un solde compensé de 4.462.315 D, détaillé comme suit :

Charges financières nettes	-3.421.075 D
▣ Pertes de change	-3.215.120 D
▣ Intérêts bancaires « AMEN BANK »	-48.454 D
▣ Intérêts bancaires « STB »	-123.519 D
▣ Intérêts bancaires « UIB »	-24.816 D
▣ Intérêts des comptes courants	-7.363 D
▣ Intérêts des autres dettes	-1.803 D
Produits financiers nets	6.273.470 D
▣ Produits des participations	2.497.500 D
(Cf. Note 3 du rapport général)	
▣ Gains de change	3.686.171 D
▣ Intérêts sur Placements	89.585 D
▣ Produits financiers	214 D
Autres gains ordinaires	1.633.135 D
▣ Produits nets /cessions d'immobilisations	1.632.453 D
(Cf. Note 2.2 du rapport général)	
▣ Gains ordinaires	682 D
Autres pertes ordinaires	-23.215 D
▣ ▣ Pertes ordinaires	-23.215 D
	<hr/>
	<u>4.462.315 D</u>

8.4. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Compte tenu des éléments hors exploitation et de l'impôt sur les sociétés au taux de 10%, le bénéfice net de l'exercice 2014 s'élève à 10.399.379 D contre 6.737.456 D à la clôture de l'exercice 2013, soit une augmentation de 3.661.923 D.

NOTE 10 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX**CHARGES PAR DESTINATION**

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2014	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P F et des encours	214 400,000	214 400,000	-	-	-	-	214 400,000
- Achats consommés	-48 287 043,602	-48 287 043,602	-	-	-	-	-48 287 043,602
- Charges de personnel	-2 736 702,831	-1 915 691,982	-791 010,849	-30 000,000	-	-	-2 736 702,831
- Dotations aux amort. et aux provisions	-570 164,482	-404 540,424	-86 418,776	-79 205,282	-	-	-570 164,482
- Autres charges d'exploitation	-6 128 714,237	-872 587,668	-275 611,851	-4 290 471,341	-101 175,619	-588 867,758	-6 128 714,237
- Charges financières nettes	-3 421 075,448	-	-	-	-3 421 075,448	-	-3 421 075,448
- Autres pertes ordinaires nettes	-23 215,567	-	-	-	-	-23 215,567	-23 215,567
Total	-60 952 516,167	-51 265 463,676	-1 153 041,476	-4 399 676,623	-3 522 251,067	-612 083,325	-60 952 516,167

NOTE 11 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2014, la société « EURO-CYCLES » a conclu diverses transactions avec des parties liées.

Toutes les TRANSACTIONS ont été réalisées aux conditions du marché.

Sociétés	Solde	Achat	Ventes	Règlements	Solde
	au				au
	31/12/2013	2014	2014	2014	31/12/2014
- Fournisseur TUNINDUSTRIES	1 333 737	6 730 205	-	- 4 083 192	3 980 751
- Fournisseur BIG EASY	224 630	8 566 720	-	- 8 731 801	59 549
- Fournisseur DENVER	957 448	5 510 822	-	-5 476 104	992 166
- Client DENVER	609 534	-	2 905 346	-2 978 263	536 618
TOTAL	3 125 349	20 807 747	2 905 346	-21 269 360	5 569 082

NOTE 12 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société « EURO-CYCLES » n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice 2014 et celle de l'arrêté des états financiers.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La revue des contrats de prêts conclus avec la STB, AMEN BANK et l'UIB fait ressortir les hypothèques et nantisements suivants, consentis par la société « EURO-CYCLES»

Ces engagements, donnés envers lesdites banques, ont concerné

- La totalité de la propriété constituée par la parcelle N°27, 6 386 m² du plan de lotissement de la Zone Industrielle de KalâaKébira II, établi par l'A F I à distraire du titre foncier N°40017 Sousse
- La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de KalâaKébira I et constitué par la parcelle N°16 d'une superficie de 10 096 m² du plan de lotissement de la zone industrielle de KalâaKébira I, établi par l'A F I à distraire du titre foncier N°40017 Sousse
- La totalité de la propriété constituée par le lot N°25, 6 715 m² du plan de lotissement de la Zone Industrielle de KalâaKébira II, établi par l'A F I Sousse
- Le nantissement du matériel de l'unité de fabrication et de montage
- Le nantissement du matériel de l'unité de cabine de peinture

Etats financiers consolidés AU 31 Décembre 2014**BILAN***(Exprimé en Dinars)*

		<i>Au 31 Décembre</i>	
	<i>Notes</i>	2014	2013
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
<i>Immobilisations Incorporelles</i>	<i>1</i>	39 316.350	39 316.350
<i>Moins Amortissements</i>		-37 449.170	-29 858.333
<i>Immobilisations Corporelles</i>	<i>2</i>	8 625 990.075	7 531 592.204
<i>Moins Amortissements</i>		-3 392 421.799	-2 946 874.349
<i>Immobilisations Financières</i>		80 000 .000	-
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Total des actifs immobilisés		5 315 435.456	4 594 175.872
Autres actifs non courants		-	-
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		5 315 435.456	4 594 175.872
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
<i>Stocks</i>	<i>3.1</i>	12 695 080.576	8 521 321.906
<i>Moins Provisions</i>		-	-
<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	<i>3.2</i>	3 550 686.783	6 125 977.657
<i>Moins Provisions</i>		-104 866.004	-104 866.004
<i>Autres actifs courants</i>	<i>3.3</i>	2 063 297.833	552 604.571
<i>Placements & autres actifs financiers</i>		10 032 000.000	-
<i>Liquidités & Equivalents de liquidités</i>	<i>3.4</i>	6 592 230.597	12 206 912.342
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		34 828 429.785	27 301 950.472
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		40 143 865.241	31 896 126.344

BILAN

(Exprimé en Dinars)**Au 31 Décembre**

PASSIFS

	Notes	2014	2013
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
	4		
Capital social		5 400 000.000	5 400 000.000
Réserves		549 990.000	549 990.000
Résultats reportés		8 036 402.763	4 883 877.135
Intérêts minoritaires		168.735	203.200
Total des capitaux propres avant résultat		13 986 561.498	10 834 070.335
Résultat de l'exercice		11 288 925.674	7 137 510.480
Résultat de l'exercice des minoritaires		3 398.708	2 465.535
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		25 278 885.880	13 736 221.312
 <u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Emprunts	5	446 629.538	692 182.252
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
Total des passifs non courants		446 629.538	692 182.252
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	6.1	2 872 467.898	2 370 353.801
Autres passifs courants	6.2	4 044 176.783	1 626 310.454
Concours bancaires et autres passifs financiers	6.3	7 501 705.142	9 233 233.487
Total des passifs courants		14 418 349.823	13 229 897.742
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		14 864 979.361	13 922 079.994
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		40 143 865.241	31 896 126.344

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2014	2013
Produits d'exploitation	7.1		
Revenus		65 092 840.272	50 538 463.482
Autres produits d'exploitation		83.206	63 869.800
Production immobilisée		-	-
Total des produits d'exploitation		65 092 923.478	50 602 333.282
Charges d'exploitation	7.2		
Variation des stocks des PF et des encours		229 429.141	-10 879.785
Achats de marchandises consommées		-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-44 584 184.633	-35 000 479.370
Charges de personnel		-3 402 152.325	-2 893 657.527
Dotations aux amorts. et aux provisions		-611 502.912	-581 116.397
Autres charges d'exploitation		-6 541 035.499	-4 690 976.354
Total des charges d'exploitation		-54 909 446.228	-43 177 109.433
Résultat d'exploitation	7.3	10 183 477.250	7 425 223.849
Charges financières nettes		-3 639 518.940	-1 482 651.666
Produits des placements		3 829 261.310	1 324 602.176
Autres gains ordinaires		1 633 329.058	148 893.622
Autres pertes ordinaires		-27 665.676	-276 091.966
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 978 883.002	7 139 976.015
Impôt sur les bénéfices		686 558.620	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		11 292 324.382	7 139 976.015
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		11 292 324.382	7 139 976.015
Résultats après modifications comptables		11 292 324.382	7 139 976.015
Intérêts minoritaires		-3 398.708	-2 465.535
Résultats après intérêts minoritaires (IM)	7.4	11 288 925.674	7 137 510.480

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

2014 **2013**

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Résultat net	11 292 324.382	7 139 976.015
<i>Ajustements pour :</i>		
* Amortissements et provisions	611 502.912	581 116.397
<i>* Variation des :</i>		
- stocks	-4 108 743.522	315 937.358
- créances	2 575 290.874	-683 404.451
- autres actifs	-1 498 597.262	-490 184.149
+ fournisseurs et autres dettes	1 882 544.465	3 216 134.298
* Plus ou moins values de cession	-1 632 452.543	-64 000.000
* Modification comptable		-37 188.287

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

9 121 869.306 **3 452 814.240**

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 824 473.792	-122 810.718
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 500 000.000	90 000.000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	80 000.000	-
Encaissements provenant des associés	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-

Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement

-404 473.792 **-32 810.718**

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Placements	-10 032 000.000	8 905.929
Dividendes et autres distributions	-4 052 500.000	-2 966 000.000
Encaissements provenant des emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	-242 132.680	-183 600.662

Flux de trésorerie provenant d'activités de financement

-14 326 632.680 **-3 140 694.733**

Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

-

VARIATION DE TRESORERIE

-5 621 333.166 **6 804 881.730**

Trésorerie au début de l'exercice

12 206 812.575 **5 401 930.845**

Trésorerie à la clôture de l'exercice

6 585 479.409 **12 206 812.575**

7.2. Affectation des résultats

7.2.1 Rappel statutaire

Les produits annuels de la Société constatés par l'inventaire, après déduction des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utile, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, après affectation, s'il ya lieu à l'extinction des pertes des exercices antérieurs, il est prélevé : cinq pour cent au moins pour la constitution de fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve atteint une somme égale à un dixième du capital social mais reprend son cours si cette réserve venait à descendre au dessous de cette fraction.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit de décider, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toute somme qu'elle juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant.

Le surplus est réparti entre les actionnaires.

Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société sont ou deviendraient à la suite de la distribution, inférieurs au montant du capital, majoré des réserves que la loi ou les statuts interdisent leur distribution.

Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'Administration, entre les mains d'actionnaires.

Tous dividendes régulièrement perçu ne peuvent faire l'objet de report ou de restitution sauf si la distribution des dividendes a eu lieu contrairement aux dispositions ci-dessus ou s'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif des dividendes distribués.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

7. 2.2 Affectation des résultats

<i>Désignations</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
<i>Résultat net de l'exercice</i>	<i>5 557 738</i>	<i>6 737 456</i>	<i>10 399 379</i>
<i>Réserves légales</i>	<i>540 000</i>	<i>540 000</i>	<i>540 000</i>
<i>Dividendes</i>	<i>2 964 000</i>	<i>4 050 000</i>	<i>5 479 920</i>
<i>Résultats reportés</i>	<i>559 032</i>	<i>2 792 770</i>	<i>5 480 227</i>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En Dinars

<i>DESIGNATIONS</i>	<i>Capital Social</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total Capitaux</i>
Capitaux propres au 31/12/2010	1 800 000	152 531	2 620 741	1 260 747	5 834 020
<i>Affectation des résultats 2010 (selon PV AGO 24 Mai 2011)</i>					
<i>Réserves légales</i>		27 469			
<i>Résultats reportés</i>					
<i>Dividendes</i>			-766 722	-1 233 278	-2 000 000
<i>Résultat de l'exercice 2011</i>				4 805 013	4 805 013
Capitaux propres au 31/12/2011	1 800 000	180 000	1 854 019	4 805 013	8 639 033
<i>Affectation des résultats 2011 (selon PV AGO 10 Mai 2012)</i>					
<i>Réserves légales</i>					
<i>Résultats reportés</i>			2 305 013	-2 305 013	
<i>Dividendes</i>				-2 500 000	-2 500 000
<i>Augmentation du capital</i>	3 600 000		-3 600 000		
<i>Résultat de l'exercice 2012</i>				5 557 738	5 557 738
Capitaux propres au 31/12/2012	5 400 000	180 000	559 032	5 557 738	11 696 771
<i>Affectation des résultats 2012 (selon PV AGO 15 Février 2013)</i>					
<i>Réserves légales</i>		360 000		-360 000	
<i>Résultats reportés</i>			2 233 738	-2 233 738	
<i>Dividendes</i>				-2 964 000	-2 964 000
<i>Résultat de l'exercice 2013</i>				6 737 456	6 737 456
Capitaux propres au 31/12/2013	5 400 000	540 000	2 792 770	6 737 456	15 470 227
<i>Affectation des résultats 2013 (selon PV AGO 15 Mai 2014)</i>					
<i>Réserves légales</i>					
<i>Résultats reportés</i>			2 687 457	-2 687 456	
<i>Dividendes</i>				-4 050 000	-4 050 000
<i>Résultat de l'exercice 2014</i>				10 399 379	10 399 379
Capitaux propres au 31/12/2014	5 400 000	540 000	5 480 227	10 399 379	21 819 606

7.3. Evolution de la structure financière

7.3.1 Fonds de roulement

(1000) dinars			
DESIGNATIONS	2012	2013	2014
<i>Fond de Roulement</i>	7 639003	11 633061	16 994 290

7.3.2 Besoin en fonds de roulement

DESIGNATIONS	2012	2013	2014
<i>Besoin de Fond de Roulement</i>	2 713885	1 288 910	519 832

7.3.3 Trésorerie nette

DESIGNATIONS	2012	2013	2014
<i>Trésorerie nette</i>	4 925118	10 344151	16 474458

7.4. Indicateurs d'activité et ratios de gestion

7.4.1 Indicateurs d'activité

DESIGNATIONS	2012	2013	2014
<i>Capitaux propres avant affectation</i>	11 696770	15 470226	21 819 605
<i>Passifs non courants</i>	934315	692182	446 629
<i>Capitaux permanents</i>	12 631085	16 162408	22 266 234
<i>Passifs courants</i>	11 043736	13 273406	16 474 409
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 755708	3 580459	6 552 758
<i>Total passifs</i>	11 978051	13 965588	16 921 039
<i>Revenus</i>	48 672861	50 421708	64 131 849
<i>Coût d'achat des marchandises vendues</i>	37 153274	38 244538	48 072 644
<i>Marge commerciale</i>	11 519587	12 177170	16 059 205
<i>Charges de personnel</i>	2 111869	2 481775	2 736 703
<i>Résultat d'exploitation</i>	3 813668	4 788171	6 623 624
<i>Résultat net</i>	5 557738	6 737456	10 399 379

7.4.2 Ratios financiers

<i>Ratios de structure</i>	2012	2013	2014
<i>Actifs non courants/Total bilan</i>	21%	15%	14%
<i>Stocks/Total bilan</i>	35%	27%	31%
<i>Actifs courants/Total bilan</i>	79%	85%	86%
<i>Capitaux propres/Total bilan</i>	49%	53%	56%
<i>Passifs non courants/Total bilan</i>	4%	2%	1%
<i>Passifs courants/Total bilan</i>	47%	45%	43%
<i>Passifs/Total bilan</i>	51%	47%	44%

<i>Ratios de gestion</i>	2012	2013	2014
<i>Charges de personnel/Chiffre d'affaires</i>	4%	5%	4%
<i>Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires</i>	8%	9%	10%
<i>Chiffres d'affaires/Capitaux propres</i>	416%	326%	294%

<i>Ratios de solvabilité</i>	2012	2013	2014
<i>Capitaux propres/Capitaux permanents</i>	93%	96%	98%

<i>Ratios de liquidités</i>	2012	2013	2014
<i>Actifs courants/Passifs courants</i>	169%	188%	203%
<i>Liquidités et équiv.de liq/Passifs courants</i>	45%	78%	100%

<i>Ratios de rentabilité</i>	2012	2013	2014
<i>Résultat net/Capitaux propres après résultat</i>	48%	44%	48%
<i>Résultat net/Capitaux permanents après résultat</i>	44%	42%	47%
<i>Marge commerciale/Chiffre d'affaires</i>	24%	24%	25%
<i>Résultat net/Chiffre d'affaires</i>	11%	13%	16%

<i>Autres ratios</i>	2012	2013	2014
<i>Délai de règlement fournisseurs (en jours)</i>	27	34	49
<i>Délai de règlement clients (en jours)</i>	40	43	17

7.5. Rapports des Commissaires aux comptes

Messieurs les Actionnaires de la société

«EURO-CYCLES» Sa

Zone Industrielle

4060 KALAA KEBIRA

RAPPORT GENERAL SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL

ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 Février 2013, nous avons examiné les états financiers de la société "EURO-CYCLES" pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

1 – Responsabilité du Management de la société

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2014 font apparaître un total net du bilan de **38.742.960D**, un bénéfice net de **10.399.379D** et des capitaux propres avant résultat de l'exercice de **11.420.227D**.

Ces états financiers ont été établis par le Conseil d'Administration de votre société qui est responsable de leur établissement et de leur présentation sincère conformément aux Normes Comptables Tunisiennes.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère et fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu égard aux circonstances.

2 – Responsabilité du Commissaire aux comptes

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre société, notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3 – Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la société "EURO-CYCLES" au 31 Décembre 2014 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis selon les méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les Normes Comptables Tunisiennes et sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

4 – Vérifications et informations spécifiques

- Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par votre Conseil d'Administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

- Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 Décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société "EURO-CYCLES" à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le : 10 Avril 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adel MADHI

Messieurs les Actionnaires de la société

«EURO-CYCLES» Sa

Zone industrielle

4060 KALAA - KEBIRA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Convention conclue au cours de l'exercice 2014

Suivant contrat de cession conclue en date du 24 Décembre 2014 et enregistré à la Recette des Finances de KalâaKebira le 06 Janvier 2015, la société « EURO-CYCLES » a cédé à la société UNIMED un terrain, objet du titre foncier N° 40017, d'une superficie globale de 10.096 m², sur lequel est édifiée une construction d'une superficie couverte de 3.071 m².

Cet immeuble d'une valeur comptable nette de 867.547 D a été cédé à un prix de 2.500.000 D faisant dégager un profit de 1.632.453 D.

Ladite opération de cession a fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2014.

B-Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- 1 La rémunération et avantages annuels du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 15 Février 2013 comme suit :
 - Un montant de 36 000 DT net de tous impôts,
 - Un véhicule de fonction et les frais y afférents,
 - La prise en charge de la cotisation CNSS.

- 2 La rémunération et avantages annuels du Directeur Général Adjoint ayant opté pour le maintien de son statut de salarié

a été fixée par le contrat de travail du 04 Juillet 2005 comme suit :

- Un salaire annuel net de tous impôts de 60.000 DT,
- Un intéressement net de tous impôts au taux de 5% calculé sur le résultat net de l'exercice, compte non tenu des dividendes de la société TUNINDUSTRIES, comptabilisés au cours de l'exercice,
- Un véhicule de fonction et les frais y afférents,
- Un abonnement téléphonique professionnel,
- Des frais de logement à hauteur de 650 DT par mois,
- Un billet d'avion, par an pour le DGA et sa famille dans la limite de 2.500 DT par an,
- Prise en charge de l'assurance CFE.

3 La rémunération annuelle du deuxième Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 23 Octobre 2004 pour un montant de 36.000 DT net de tous impôts.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le : 10 Avril 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adel MADHI

Chapitre 8 : Renseignements généraux sur la société et son capital

8.1. Renseignements de caractère général

Dénomination et siège social

Dénomination sociale : « Euro-cycles » Siège social : Zone Industrielle – KalaaKébira- Sousse

Tel : (+216) 73 342 036

Fax : (+216) 73 342 039

E-mail : accueil@eurocycles.com.tn

Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : Société totalement exportatrice

Date de constitution et durée de la société.

Date de constitution : Novembre 1993

Durée : 99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

La société a pour objet les opérations suivantes

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement

Registre du commerce

Registre du Commerce de Sousse B1119851997

Exercice social

Exercice social du 1^{er} Janvier au 31 décembre de chaque année

Nationalité

Tunisienne

Capital Social

Le Capital social est fixé à la somme de 5 400 000 dinars et divisée en 5 400 000 actions, toutes nominatives de 1 Dinar de valeur nominale chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 5 400 000

Matricule fiscal° 044463T

Régime fiscal

Société totalement exportatrice dont le régime fiscal est fixé par la loi 93/120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements qui limite l'exonération totale des bénéfices tirés de l'exportation à une période de dix ans.

- La loi n° 2007-70 du 27 Décembre 2007, portant loi de finances pour la gestion de 2008 a prévu le prolongement de la durée de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2010.
- L'article 24 de la loi de finances pour la gestion 2011 a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2011.
- L'article 11 de la loi de finances complémentaire n° 56 de 25 juin 2012 a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2012.
- L'article 20 de la loi de finances 2013 n° 27 de 29 Décembre 2012 a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2013.

Lieu ou peuvent être consultés les documents de la société

Siège de la Société EUROCYCLES : Zone Industrielle – KalaaKebira – Sousse.

8.2. Renseignements sur le capital de la société

8.2.1 Dispositions générales

Capital social	5 400 000 Dinars
Nombre d'actions	5 400 000 Actions
Nominal	
Forme des actions	Nominative
Catégorie	
Libération	Intégrale
Jouissance	

8.2.2 Evolution du capital

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale
		Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	
Novembre 1993	Constitution de la société Euro-cycles	5 000 DT	100	5 000 DT	100	50 DT
30 Décembre 1993	Augmentation de capital en numéraire	95 000 DT	1 900	100 000 DT	2 000	50 DT
17 Mai 1994	Augmentation de capital en numéraire	110 000 DT	2 200	210 000 DT	4 200	50 DT
15 Janvier 1997	Augmentation de capital en numéraire	90 000 DT	1 800	300 000 DT	6 000	50 DT
15 Mai 1997	Augmentation de capital en numéraire	300 000 DT	6 000	600 000 DT	12 000	50 DT
	Transformation de la forme juridique de la société d'une SARL à une SA					
5 Juin 2007	Augmentation de capital par incorporation de résultats reportés	1 200 000 DT	24 000	1 800 000 DT	36 000	50 DT
23 Novembre 2012	Augmentation de capital par incorporation de résultats reportés	3 600 000 DT	72 000*	5 400 000 DT	108 000	50 DT
	Réduction de la valeur nominale de 50 DT à 1 DT			5 400 000 DT	5 400 000	1 DT

8.2.3 Autorisations financières en vigueur consenties au conseil d'administration

Néant.

8.3. Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Situation au 31/12/2014				Situation au 27/02/2015			
	Nb actions	% du Capital	Nb droit de votes	% du Capital	Nb actions	% du Capital	Nb droit de votes	% du Capital
<i>Habib ESSEYAH</i>	1 766 691	32.72%	1 766 691	32.72%	1 766 691	32.72%	1 766 691	32.72%
<i>MG INVEST SARL</i>	387 106	7.17%	387 106	7.17%	387 106	7.17%	387 106	7.17%
<i>Patrice GARANDEAU</i>	216 000	4.00%	216 000	4.00%	216 000	4.00%	216 000	4.00%
<i>Actions de Concert</i>	603 106	11.17%	603 106	11.17%	603 106	11.17%	603 106	11.17%
<i>Mohamed REKIK</i>	576 952	10.68%	576 952	10.68%	576 952	10.68%	576 978	10.68%
<i>Mourad GHAZI</i>	494 812	9.16%	494 812	9.16%	494 812	9.16%	494 812	9.16%
<i>Michele BERAUDO</i>	386 703	7.16%	386 703	7.16%	386 703	7.16%	386 703	7.16%
<i>BENTEC INTERN</i>	315 014	5.83%	315 014	5.83%	315 014	5.83%	315 014	5.83%
<i>Public</i>	1 256 722	23.27%	1 256 722	23.27%	1 256 722	23.27%	1 256 722	23.27%
Total	5 400 000	100%	5 400 000	100%	5 400 000	100%	5 400 000	100%

8.4. Pactes d'actionnaires-signataires

8.4.1 Pour les personnes physiques :

• Nom et prénom : Mr. Habib ESSAYEH • Adresse: Rue Jalloul Ben Chrifa, Khezama Sousse - TUNISIE • CIN : 02985550

• Nom et prénom : Mr. Mohamed REKIK • Adresse : El Kantaoui, Zitouna 2 Sousse - TUNISIE • CIN : 01024897

• Nom et prénom : Mr. Mourad GHAZI • Adresse : El Kantaoui, Zitouna 2 Sousse - TUNISIE • Passeport n° : 11AH51923

• Nom et prénom : Mr. Michele BERAUDO • Adresse : VIA CRISSOLO 46 12020 CUNEO - ITALY • Passeport n° : YA2882225

8.4.2 Pour les personnes morales :

• Dénomination sociale : Société BENTEC INTERNATIONAL • Forme juridique : LLC • Adresse du siège social: 4F NO 98 HOUGANG ST SHILIN TAIPEI 11170 TAIWAN • Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger : STE OFF-SHORE

• Dénomination sociale: STE MG-Invest • Forme juridique : S.A.R.L. • Adresse du siège social : Château Long 85220 -La Chapelle - FRANCE • registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger : RC n° : 2011B01562

8.4.3 Mention de la société dont les titres font l'objet du pacte.

• Dénomination sociale : EURO-CYCLES •

Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : 5 400 000 actions.

8.4.4 Date de conclusion du Pacte, durée des engagements et date d'effet du Pacte.

Date de signature : 25/03/2013

Date d'effet : Ce présent pacte a pris effet à compter de l'introduction de la société à la bourse de valeurs mobilières de Tunis.

8.4.5. La teneur des conditions prévues par le pacte.

Article II : Droit préférentiel d'acquisition en cas de transmission : Les signataires du présent pacte s'interdisent de transmettre directement ou indirectement, à des tiers non signataires du pacte, tout ou partie des titres de la société dont ils sont ou seront propriétaires à partir du premier jour de cotation du titre sur le marché, sans les offrir au préalable aux autres signataires, dans les conditions telles que définies dans le pacte d'actionnaires.

Article III : Ce présent pacte prendra effet à compter de l'introduction de la société à la bourse de valeurs mobilières de Tunis, et restera en vigueur pendant une durée de trois ans, qui sera renouvelée par tacite reconduction par période de trois ans, dans les conditions telles que définies dans le pacte d'actionnaires.

8.5. Marché de l'action

Code valeur ISIN¹¹- TN0007570013

Place(s) de cotation- Bourse de Tunis-Tunisie

Marché des titres : principal

-Mode de cotation : continu

-Valeur nominale : 1 dinar

- Nombre d'actions en circulation au 31/12/2013 : 5 400 000 actions

-Cours de l'action au 31/12/2014 : 16,490 dinars

-Capitalisation boursière au 31/12/14 : 89 046 000

- Poids dans l'indice de référence au 31/12/13

- Part du flottant dans le capital : 30%

8.5.1 Evolution du cours



8.5.2 Présence dans les indices

A partir du 24 juillet 2013, la société EURO-CYCLES intègre l'indice TUNINDEX et les indices sectoriels « 3000 - Biens de Consommation » et « 3700 - Produits Ménagers et de « Soins Personnel » avec les caractéristiques suivantes :

Nombre de titres admis	Flottant	Facteur de plafonnement dans l'indice Tu index
5.400.000	30%	1,0

8.5.3 Capitalisation boursière

La société EUROCYCLES a été introduite en bourse au cours de l'année 2013. Au 31/12/2014 la capitalisation boursière de la société s'élève à 89 046 000 dinars.

	Jours de cotation	Cours moyen	Plus Haut	Plus Bas	Nbr de titres échangés	Capitaux échangés
Janvier	20	9.21	9.40	8.86	248 849	2 258 064
Février	20	9.09	9.25	8.75	275 990	2 531 158
Mars	20	8.89	9.09	8.63	33 384	295 993
Avril	21	10.10	10.58	9.40	81 998	824 498
Mai	21	10.49	10.74	9.69	46 338	484 933
Juin	21	9.89	10.20	9.41	30 676	303 592
Juillet	19	10.15	10.81	9.93	154 730	1 577 629
Août	20	11.23	11.65	10.50	73 527	831 574
Septembre	22	11.41	11.60	11.22	74 013	841 906
Octobre	21	11.78	13.19	11.30	178 587	2 203 543
Novembre	20	14.01	15.00	13.19	345 756	4 834 040
Décembre	23	15.48	16.50	14.43	349 245	5 448 999

8.5.4 Politique de distribution des dividendes

Désignations	En dinars		
	2012	2013	2014
<i>Capital social</i>	5 400 000	5 400 000	5 400 000
<i>Valeur nominale à la date de distribution</i>	1	1	1
<i>Nombre d'actions à la date de distribution</i>	5 400 000	5 400 000	5 400 000
<i>Dividende globale</i>	2 964 000	4 050 000	5 479 920
<i>Dividende par action</i>	0,548	0,750	1,0148
<i>% du nominal</i>	55,00%	75,00%	101,48%
<i>Date de mise en paiement</i>	Fév. 2013	Mai 2014	Mai 2015
<i>Cours fin d'exercice</i>		9,39	16,49
<i>Dividend Yield</i>		7,99%	6,15%
<i>Dividend payout</i>	53,33%	60,11%	52,69%

La politique de distribution des dividendes est basée sur la pérennité des fondamentaux de l'entreprise ainsi qu'une rémunération généreuse des actionnaires, généralement un minima à hauteur de 50% des résultats financiers annuels.

8.5.5 Rachat d'actions

Néant

8.5.6 Notation de la société

Néant

Chapitre 9 : Assemblée Générale

9.1 Dispositions générales

Convocation des Assemblées Générales (Article 30 des statuts)

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, pour contrôler les actes de gestion de la Société, approuver les comptes de l'exercice et affecter les résultats

Les convocations sont faites par avis inséré au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et dans deux journaux quotidiens dont l'un est en langue arabe dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée générale.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Ordre du jour (Article 30 des statuts)

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires se représentant au minimum cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée Générale si elle ne figure pas à son ordre du jour.

Accès aux assemblées - Pouvoirs (Article 30 des statuts)

Droit de siéger à une Assemblée Générale

- Les titulaires d'actions libérés des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur

Justification de leur identité ou s'y faire représenter

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'Assemblée Générale aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

- Conditions à remplir pour siéger ou se faire représenter. Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société avant le jour fixé pour la réunion.

Préalablement à l'Assemblée Générale réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées et généralement tous les documents, qui d'après la loi doivent être communiqués à l'Assemblée, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital social a le droit à tout moment d'obtenir communication d'une copie des documents sociaux visés à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales et des rapports des commissaires aux comptes qui concernent les trois derniers exercices ainsi qu'une copie des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

Quorum - vote- nombre de voix (Article 31 des statuts)

Les Assemblées Générales Constitutives et Extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent, au moins, la moitié du capital social sur première convocation.

Si la première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée dans les

formes légales

Elle ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires ou de représentants détenant au moins le tiers du capital social

A défaut de ce dernier quorum, une troisième Assemblée peut être convoquée dans les deux mois à partir de la date de convocation Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires

Assemblées Générales Ordinaires (Article 31 des statuts)

- Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées

Pour délibérer valablement l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social après déduction s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion Entre la première et la deuxième convocation, un délai minimum de quinze jours doit être observé

- Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Elles confèrent au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants

D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparté au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion d'administration et leur donne quitus

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices

9.2 Présentation des résolutions

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2014
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2014
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2014
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice-2014
- 7- Affectation du Résultat net de l'exercice 2014
- 8- Formalités et pouvoirs

9.3 Projet de résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 29/04/2015

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de leur gestion

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2014 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'administration à savoir

Bénéfice de l'exercice 2014	10.399.378,856 D
+ Report à nouveau ex 2013	5.480.228,677 D
TOTAL (1)	15.879.607,533 D
- Dividendes à distribuer	5.475.600 ,000 D
Résultats reportés 2014	10.404.007,533 D
TOTAL (2)	0

Le dividende sera mis en paiement à raison de 1 0148 Dinars par action a partir du mai 2015

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

REMERCIEMENTS

